

**95e Congrès des maires de France  
Mardi 20 novembre 2011  
Parc des expositions, Porte de Versailles, Paris**

**Eléments de compte-rendu de l'atelier Europe  
« Les élus au cœur de la cohésion territoriale européenne »**



**Christophe ROUILLON, maire de Coulaines (72) et président de la commission Europe de l'AMF** remercie tous les intervenants pour leur présence. Il excuse le ministre Bernard CAZENEUVE qui participe à une réunion de préparation du sommet exceptionnel sur le budget européen (qui se tient à partir du 22 novembre 2012).

A la veille de cet événement déterminant pour l'avenir de l'UE, cet atelier vise notamment à porter les messages des élus français sur la future programmation. Il se fait donc l'écho non seulement des 36.000 maires de France, mais probablement de beaucoup des 100.000 élus locaux européens, qui partagent les mêmes positions

que l'AMF.

Toute l'année, l'AMF travaille sur les sujets européens, en s'appuyant sur les travaux de sa commission Europe, et en se positionnant sur toutes les questions qui touchent aux compétences de collectivités via la Maison européenne des pouvoirs locaux français<sup>1</sup>.

Les positions des élus français s'expriment également au sein du Comité des Régions, dont certains représentants sont désignés par l'AMF. Enfin, l'AMF s'appuie sur son réseau de 101 associations départementales de maires pour diffuser les informations aux élus et faire entendre sa voix dans les partenariats régionaux.

Il faut mutualiser les efforts particulièrement dans une période de disette budgétaire, surtout si cela permet de garantir une meilleure efficacité des politiques publiques. Ainsi, il faut définir des priorités stratégiques, en fonction des leviers de croissance capables de relancer la compétitivité :

- l'énergie (et notamment la diversification des sources énergétiques),
- la compétitivité des entreprises ;
- et l'innovation.

C'est la vision qu'a adoptée la Commission européenne en proposant que 80% des fonds européens soient consacrés, dans les régions *compétitivité emploi*<sup>2</sup>, à ces trois thématiques. Les associations membres de la MEPLF demandent à ce que les acteurs locaux puissent tout-de-même bénéficier d'une certaine souplesse.

<sup>1</sup> La Maison européenne des pouvoirs locaux français a été créée à l'initiative des principales associations nationales d'élus locaux dans le but de structurer, d'amplifier et de coordonner leurs activités dans le domaine européen. <http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/> Pour un aperçu des politiques prioritaires traitées par la MEPLF, vous pouvez consulter le communiqué faisant suite à la conférence de presse des présidents le 4 octobre 2012. [http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?doc\\_n\\_id=763&arb\\_n\\_id=103](http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?doc_n_id=763&arb_n_id=103)

<sup>2</sup> Dont le PIB est supérieur à 75% de la moyenne communautaire, ce qui concerne donc toutes les régions de France métropolitaine

Elles plaident pour des moyens à la hauteur pour financer les politiques des collectivités : ainsi, les élus défendent bien entendu la Politique Agricole Commune (PAC), mais elles se battront aussi pour le maintien d'une politique de cohésion ambitieuse, propre à financer leurs projets qui sont des leviers pour faire perdurer les investissements publics, portés à 70% par les collectivités locales. Les élus se joignent donc aux pays amis de la cohésion, pour que cette politique, source de croissance, ne soit pas sacrifiée sur l'autel de l'austérité.

La politique de cohésion permet de réduire les inégalités entre les territoires et au sein de ces territoires. Aucun ne doit être mis à l'écart car tous les territoires d'Europe sont une chance, des banlieues aux zones rurales défavorisées : ce sont dans ces territoires que se trouvera la source des rebonds de l'économie.

**Agnès LE BRUN, maire de Morlaix et rapporteur de la commission Europe de l'AMF**, est aussi **Député européen**, ce qui lui permet de porter la voix des territoires au Parlement européen. Elle est membre de la Commission agriculture, qui recherche actuellement des compromis pour traiter le nombre d'amendements déposés (7415) sur les propositions pour la future PAC.

Mais dans le cadre de cet atelier, elle souhaite rappeler que la politique de cohésion est l'expression tangible du lien entre les territoires et l'UE, et le témoignage quotidien de l'idéal de solidarité qui a présidé à la fondation de l'Union européenne. Dans le contexte de la mondialisation, la France ne peut pas agir seule et la solidarité s'exprime par la redistribution des fonds. La cohésion est réellement un ciment d'unité : sa vocation est de toucher tous les territoires, et c'est une politique d'investissement, c'est-à-dire qu'elle revient directement aux Etats.



En France, la communication sur l'action européenne est lacunaire et moins d'un français sur deux a une image positive de l'UE. Or, à travers les fonds, il est aussi possible de faire passer un message d'Union, notamment auprès des plus jeunes. Ainsi, le Programme européen d'aide au plus démunis (PEAD) et le programme Erasmus permettent de porter ce message.

Hermann VAN ROMPUY, Président du Conseil Européen, a souligné la nécessité de trouver un compromis malgré les grandes difficultés<sup>3</sup>. David Cameron, Premier ministre britannique, est allé plus loin en proposant de faire porter toutes les économies par la PAC, auquel cas le verdissement ne pourrait plus être financé.

Si une baisse aussi importante était décidée par le Conseil, le Parlement utiliserait son pouvoir de codécision pour bloquer les négociations, car c'est la survie des régions européennes qui en dépend. D'autant qu'il faut tordre le cou à certaines mystifications ; ces négociations portent sur 1% du PIB des Etats membres, soit 1/40<sup>e</sup> seulement de la dépense publique.

Bien sûr les élus veillent à ce qu'un euro voté soit un euro efficace ; mais cette efficacité passe aussi par une adaptation aux besoins des territoires.

---

<sup>3</sup> Sur le plan budgétaire, les négociations sont compliquées : la présidence chypriote a proposé une baisse du budget de 50 milliards d'euros, dont 13 seraient prélevés sur la politique de cohésion ; Le 14 novembre, Hermann Van Rompuy est allé plus loin en proposant une baisse de 75 milliards, et la baisse pourrait atteindre en réalité les 100 milliards. Les régions dans l'objectif compétitivité et emploi devraient être les premières à pâtir de la coupe dans la politique de cohésion (qui selon ces propositions verrait son budget diminuer de 339 à 309 milliards d'euros).

Les fonds européens sont gérés par des collègues maires responsables, qui font toujours au mieux et n'oublient jamais que 70% de leurs investissements alimentent les entreprises de leur territoire.

**Florence CLERMONT BROUILLET, conseillère Europe à la DATAR**, commence par décrypter les propositions budgétaires de l'Union européenne.

Ces propositions pour le Cadre Financier pluriannuel ont été publiées en juin 2011 et l'ensemble des règlements pour la politique de cohésion (FEDER, FSE et coopération territoriale) en octobre 2011, en même temps que les règlements sur le FEADER. Les propositions sur le Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche (FEAMP) ont été publiées en décembre 2011.

Ces propositions introduisent une nouveauté importante : un « cadre commun stratégique communautaire », paru quant-à-lui en mars 2012. Ce cadre traduit la volonté d'une approche stratégique commune à l'ensemble des fonds européens. La Commission crée également dans ce sens un nouveau document : le contrat ou accord de partenariat qui décline, au niveau national, le rôle de l'ensemble des fonds européens dans la stratégie de chaque Etat-membre (l'équivalent de l'ancien cadre de référence stratégique national (CRSN), à la différence qu'il est commun à quatre fonds ( FEDER, le FSE, le FEADER et le FEAMP).

Les aspects budgétaires (cadre financier pluriannuel) et techniques (règlements) sont négociés en parallèle à Bruxelles, par différentes compositions du Conseil et commissions du Parlement européen, puisqu'il y a désormais une procédure de codécision. Ainsi, un an après les propositions, la situation juridique est encore mouvante et non stabilisée.

Négociations budgétaires (cf power point en annexe)

Il est difficile d'anticiper les conclusions du conseil européen, qui dépendra des alliances des 27 pays. La position de la France à la veille de ce sommet, est celle d'un pays contributeur net : elle invite à une maîtrise du budget, en préservant le budget de la PAC et en permettant au budget de la cohésion territoriale d'assurer une contribution à la croissance et l'emploi. Ainsi, la France ne souhaite pas s'opposer à la diminution, mais s'inquiète que celle-ci impacte beaucoup ces deux politiques. Cette négociation budgétaire ne sera peut-être pas close à la fin de ce sommet exceptionnel, et d'autres échéances sont déjà prévues par le calendrier afin de la finaliser en février.



Débats sur le contenu technique des propositions (pour les détails des propositions, voir le power point)

La Commission européenne a fondé ses propositions sur la stratégie Europe 2020<sup>4</sup>, qui a pour objectif de concentrer les financements sur quelques objectifs thématiques. Un autre point fort de ces propositions est d'orienter les politiques vers des résultats, d'où la mise en place de différentes formes de conditionnalités (macroéconomique, ex-ante) et la volonté de mesurer en permanence la performance des programmes. Les programmes au niveau national ou régional peuvent être plurifonds, donc mobiliser à la fois du FEDER et du FSE. La CE propose également des outils de développement territorial intégrés et affiche un objectif général de simplification administrative.

Plusieurs Conseils en formation générale, les 24 avril 2012, 26 juin 2012 et 16 octobre 2012, ont permis de trouver des accords sur 17 blocs de négociations.

---

<sup>4</sup> La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive a été adoptée en juin 2010 par les chefs d'État et de gouvernements européens. Elle fixe des objectifs concrets à atteindre à l'horizon 2020. [http://ec.europa.eu/france/news/evenements/europe-2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/france/news/evenements/europe-2020/index_fr.htm)

Le Parlement européen a lui-même avancé selon son propre agenda : les rapports ont été présentés et de nombreux amendements ont été déposés avant le vote de juillet dernier. Des points de désaccord subsistent entre le PE et le Conseil, notamment sur la conduite du partenariat et sur la conditionnalité macroéconomique.

Sur la PAC, le prochain débat en plénière n'aura lieu qu'en mars, les trilogues (Commission/Conseil/Parlement) seront donc quelques peu retardés. Les différents règlements ne devraient être adoptés qu'à la mi-2013, et ce n'est qu'à ce moment-là que les Etats membres devront présenter leurs accords de partenariat. Si ces délais sont effectivement respectés, les programmes peuvent encore commencer au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Mise en œuvre nationale

Afin d'être prêt le moment voulu, il faut d'ores et déjà réfléchir aux stratégies au niveau national. La première étape est l'élaboration de l'accord de partenariat, qui doit être préparé dans un partenariat large : acteurs nationaux, régionaux, locaux, partenaires économiques et sociaux. Ce document sera transmis aux institutions européennes en même temps que les programmes opérationnels régionaux, et les deux documents doivent être en cohérence. L'accord de partenariat doit comprendre un aspect stratégique et un aspect architecture de la programmation (maquette financière de l'ensemble des programmes, répartis selon les 11 objectifs thématiques). Doit également y être détaillée la façon de mettre en œuvre la stratégie territoriale intégrée.

En raison du calendrier électoral qui a rendu difficile la mobilisation des partenaires, une réflexion préalable a été lancée depuis un an dans les ministères (ceux en charge des fonds mais aussi l'ensemble des ministères en charge des dossiers thématiques tels que économie décarbonnée, et l'innovation).

Pour l'élaboration de l'accord de partenariat, plusieurs étapes sont nécessaires : cela a commencé au printemps 2012<sup>5</sup> avec la réalisation des diagnostics territoriaux stratégiques. Au niveau de chaque région, ces documents ont été élaborés pour décliner les stratégies régionales visant à réaliser les objectifs thématiques dans les différents types de territoires (ruraux, de montagne, transfrontaliers). Ces documents sont en train d'être finalisés. Ce travail permet une première appréhension des enjeux au niveau des territoires.

D'ici la fin de l'année, va être lancée une concertation nationale sur l'accord de partenariat en deux étapes :

1. une concertation écrite ;
2. des séminaires thématiques et territoriaux d'approfondissement au mois de mars.

Une première version de l'accord de partenariat devrait ainsi être réalisée, afin de laisser un temps pour le dialogue avec les autorités de gestion.

Le partenariat s'organise sur deux niveaux :

1. le partenariat National (environ 200-300 organisations nationales recensées qui seront destinataires du document de concertation) ;
2. et une instance nationale de préparation de l'accord de partenariat, plus restreinte, qui travaillera à la rédaction de l'accord de partenariat.

Enfin, il y aura une concertation grand public via une plateforme internet.

Les leviers pour les acteurs locaux sont les suivants :

---

<sup>5</sup> Suite à la diffusion de circulaires par la DATAR en mars, puis en juillet 2012

- participation à la concertation nationale, via les organisations qui seront identifiées ;
- participation à l'élaboration des programmes nationaux et régionaux en agissant sur la définition des priorités, du choix des mesures, et en vérifiant le ciblage territorial des actions ;
- réflexion sur le cadre de la contractualisation nationale qui devrait accompagner, en lien avec la décentralisation, la mise en œuvre des programmes européens en France.

**Christophe ROUILLON** souligne que les maires sont prêts à participer aux réunions de préparation de ces documents, assez rapidement puisque tout sera décidé d'ici moins d'un an.

La région des Pays de la Loire a déjà engagé une réflexion sur les priorités en associant les collectivités mais aussi les entreprises du territoire. C'est une étape essentielle car ces programmes opérationnels sont, par la suite, des corsets de fer pour l'utilisation des crédits. C'est maintenant qu'il faut, avec la Région et l'Etat, négocier les critères d'utilisation des fonds structurels pour la prochaine période de programmation.

Sur les conditions macroéconomiques, il est anormal que les collectivités, qui n'ont pas le droit de faire de déficit, soient sanctionnées parce les Etats ne respectent pas les normes budgétaires.

Sur la réserve de performance, les élus n'ont pas d'opposition de principe, mais il faut simplifier les procédures. Aujourd'hui par exemple sur le FSE, c'est extrêmement compliqué : des chantiers d'insertion sont menacés parce que les fonds n'arrivent pas ou sont mal répartis au niveau national.

Il invite donc les élus à commencer à s'organiser au plan local pour négocier avec les autorités de gestion.



**Agnès LE BRUN** approuve l'opposition aux conditionnalités macro-économique : les collectivités n'ont pas à subir une double peine.

Jusqu'à aujourd'hui, elle déplore l'absence de concertation : les différentes associations réunies dans la MEPLF, Maison européenne des pouvoirs locaux français, ont depuis longtemps exprimé leur volonté d'être davantage associées à l'élaboration du diagnostic territorial. L'AMF a élaboré des questionnaires à destination des ADs afin de comprendre comment se passait la concertation dans les territoires : les dépouillements ont indiqué clairement que les maires manquaient d'informations sur les fonds, a fortiori sur les processus de préparation des programmes opérationnels, qu'ils souhaitent être davantage informés mais surtout davantage associés. S'appuyant sur ces résultats, les élus de la MEPLF ont rencontré le SGAE, Secrétariat général des affaires européennes, et le cabinet de Marylise Lebranchu, Ministre en charge de la réforme de l'Etat, pour souligner la nécessité d'associer davantage les élus à la concertation territoriale. Les élus souhaitent désormais que des actions montrent que leurs paroles ont été entendues.

Les fonds européens sont d'abord de la redistribution et les collectivités peuvent donc légitimement revendiquer d'en bénéficier. Parfois il est difficile de comprendre le circuit et les critères d'attribution.

**Christophe ROUILLON** rappelle que le Premier ministre et le Président de la République ont promis de transférer la gestion des fonds européens aux régions, espérant qu'il s'en suivra une meilleure



concertation des collectivités infrarégionales lors de la définition des priorités et des conditions de leur mise en œuvre.

**Denis OURDET, Communauté urbaine d'Arras** intervient depuis la salle pour exprimer ses craintes que les EPCI et les futurs pôles métropolitains ne soient pas associés à la définition des PO, et que les besoins locaux ne soient donc pas pris en compte. Concernant les outils intégrés proposés aux territoires urbains, il s'interroge sur les modalités de mise en œuvre : seront-ils concentrés sur les territoires dits les plus sensibles ou s'appliqueront-ils à des projets plus globaux comme le souhaite la Commission européenne ?

**Florence CLERMONT BROUILLET** répond que l'association des acteurs locaux est une obligation communautaire. Elle admet que la réalité de la mise en œuvre peut être différente, mais l'Etat ne cesse de répéter que c'est une obligation et que le partenariat doit être effectif, car c'est un outil clef de la réussite de ces programmes.

Concernant les outils intégrés, tel que l'ITI (Investissement Territorial Intégré) ou le DLAL (Dispositif de développement Local mené par les Acteurs Locaux), la Commission a renouvelé des outils dont la définition n'est pas encore totalement claire. Dans le cadre de l'accord de partenariat, il s'agit plutôt de définir des objectifs de développement territorial et de voir ensuite si ces outils répondent ou non à ces objectifs. La DATAR soutient l'idée d'un développement urbain au sens large, mais il faudra discuter aussi du lien avec la politique de la ville.

**Marie-Claire HENAFF, maire et présidente du GAL du pays de Morlaix** (129.000 habitants), souligne que la liaison entre les différents fonds est une avancée importante. Mais elle souhaiterait réellement une simplification administrative, car la complexité exclut de fait les petites communes rurales qui en ont besoin. La France complique encore plus les dossiers : il faudrait prévoir des procédures simplifiées pour les financements les plus modestes.

**Michel DELEBARRE, sénateur-maire de Dunkerque, membre du Comité des Régions,** confirme que le fait de pouvoir travailler en « interfonds » et en transversalité va permettre de mieux répondre aux problèmes auxquels sont confrontées les collectivités, ce qui constitue donc une évolution positive.

Il souhaite également que, pour une demande légère, les procédures soient plus simples. Si les Régions deviennent effectivement gestionnaires des fonds européens, certaines auront à cœur de mettre en place des éléments d'assistance au montage de dossiers, notamment pour les petites collectivités, parce qu'elles voudront que le maximum de dossiers soient acceptés.

**Agnès LE BRUN** est plus réservée : ce transfert de gestion sera positif à deux conditions :

1. qu'il n'y ait pas de disparités entre les régions dans les modalités de mise en œuvre ;
2. que les autorités infrarégionales ne subissent pas une forme de vassalisation : elles doivent être, quel que soit le niveau de gestion, écoutées et concertées.

**Christophe ROUILLON** ajoute qu'il faut également travailler sur les priorités, qui doivent être pertinentes et correspondre aux besoins des territoires. Aujourd'hui, les critères sont parfois paradoxaux : il est par exemple plus aisé de financer un gymnase qu'une école, un collège ou un lycée sans que l'on sache réellement pourquoi.

Il incite les élus à contacter leurs associations de maires pour qu'elles puissent être associées.

**Claire SARDA VERGES, maire de Campôme et directrice du Centre d'information Europe direct de Languedoc Roussillon,** salue également les avancées précitées de cette future période de programmation. Elle précise que pour que la démocratie et le partenariat puissent se réaliser, il faut du temps. En Languedoc-Roussillon, la phase de consultation s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 15 novembre, ce qui

n'est pas satisfaisant pour associer réellement l'ensemble des acteurs. Les maires qui n'ont pas eu d'informations préalables ne sont pas en capacité d'apporter des contributions en 10 jours.

**Michel DELEBARRE** note que si tout n'est pas parfait, il y a néanmoins des progrès et désormais une obligation de concertation en amont. Ce problème émane pour beaucoup de l'organisation française : l'Etat comme les Régions n'ont pas encore cette expérience.

**Gérard PELTRE, maire de Lachaussée, président de l'association « Ruralité-Environnement-Développement »** souligne qu'il faut une mémoire des groupes de travail élaborés à l'époque des contrats Etat-régions pour travailler sur la planification régionale. Souvent, c'est l'organisation française qui a été prise en exemple, comme par exemple pour le programme LEADER (enrichi par l'approche anglo-saxonne). L'association des acteurs a donc déjà été pratiquée et fonctionne.

**Anne-Marie EUGASSE, élue de Montreuil et Vice-présidente de la communauté « Est-ensemble »** (400.000 habitants) déplore que pour une agglomération récente la visibilité soit très faible sur les priorités et que les informations soient lacunaires. Elle s'interroge sur la façon de rendre ses projets éligibles, dans un contexte territorial marqué par de fortes inégalités entre les territoires. Elle demande s'il est envisageable que les agglomérations soient gestionnaires de certains fonds.

**Florence CLERMONT BROUILLET** répond que les spécificités des différents territoires seront prises en compte dans le diagnostic territorial stratégique. La question des délégations de gestion n'est pas encore tranchée, ce sera à voir avec l'autorité de gestion. Mais elle attire l'attention des élus présents sur le fait qu'il peut être plus simple d'être simplement porteur de projets.

**Michel DELEBARRE** précise qu'en Ile-de-France, la consultation a lieu jusqu'au 14 décembre : il est donc encore possible de s'impliquer en amont. S'intéresser à l'Europe et se doter des moyens de suivre réellement les dossiers européens pour une collectivité, « ça rapporte ». Une bonne ingénierie des dossiers donne toutes les chances d'obtenir un financement. Sur la mise en œuvre, la région ne pourra pas tout gérer seule, surtout lorsque les agglomérations sont importantes. Mais être responsable de la mise en œuvre, ça n'est pas forcément être responsable vis-à-vis de l'Europe. Sur ce second point, il vaudra mieux laisser la main aux régions.

**Yolaine COSTES, vice-présidente du Conseil régional de la Réunion** commence son intervention en rappelant que la Réunion est une Région Ultrapériphérique (RUP), faisant partie des régions défavorisées<sup>6</sup> de l'Europe. C'est un territoire qui souffre d'un retard de développement structurel, notamment d'un taux de chômage élevé chez les jeunes ; les fonds européens y sont donc particulièrement importants.



En 1984, la Région Réunion a mis en place un partenariat de gestion triangulaire entre l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional, qui vise à une gestion partenariale, pragmatique et intégrée de l'ensemble des fonds européens.

La stratégie régionale est donc assumée collectivement, même si l'Etat est responsable dans les faits : les programmes opérationnels, les conditions ex-ante sont définis très précisément, dans un consensus le plus large possible, en associant les représentants des EPCI et des communes (via 4 représentants de l'association des maires de France, un par micro-région).

Des dispositions permettent un pré-financement des actions pour les collectivités bénéficiaires. Les conflits se gèrent relativement bien, malgré les différences d'obédiences politiques, car la réussite des programmes prime sur toute autre considération.

<sup>6</sup> Les régions dites en objectif « convergence », dont le PIB est inférieur à 75% de la moyenne communautaire.

Les trois institutions mettent à disposition des moyens humains et la gouvernance est organisée à trois niveaux :

1. une gouvernance politique : préfet, président du Conseil régional et président du Conseil général ;
2. un comité de pilotage : le comité régional de suivi, qui se réunit tous les jeudis (président du Conseil régional et du Conseil général) ;
3. un secrétariat permanent, l'Agence de Gestion pour les initiatives locales en matière européenne (AGILE), qui constitue la réelle originalité : elle est constituée d'une dizaine de personnes, émanant de chaque niveau de collectivités et de l'Etat. Elle n'a pas de structure juridique et n'est pas hébergée par l'une des trois autres institutions. Elle sert de régulation technique entre les partenaires, en managant les programmes depuis leur élaboration jusqu'à leur suivi et leur évaluation. C'est l'interlocuteur en matière européenne : elle a un rôle essentiel en matière d'ingénierie financière, d'assistance technique, de suivi dans les travaux d'évaluation ou de communication auprès des utilisateurs (elle a notamment mis en place [un site internet](#), afin de mettre plus de transparence dans l'attribution des financements).

Son énorme avantage vis-à-vis des institutions nationales et européennes, mais aussi vis-à-vis des bénéficiaires, est de constituer un guichet unique. C'est ce qui lui a permis de gérer 3 milliards d'euros et d'être un très bon élève dans l'utilisation des fonds. Cependant, il est vrai que le territoire, est un cas particulier : unidépartemental, il ne compte que 5 EPCI, 21 communes et 4 micro-régions. Néanmoins, cette idée de guichet unique, et le travail de définition partenarial, peut être une source d'inspiration pour d'autres régions.

Pour l'avenir, elle se dit attristée par le fait que début juillet 2012, le Commissaire Johannes Hahn leur ait dit qu'ils doivent conformer leurs projets aux outils préexistants. On ne peut en effet pas subir les politiques et d'autre part être responsable de la mise en place de ces programmes. Ils ont déjà préparé un diagnostic, tenant compte de l'ensemble des politiques communautaires, y compris par exemple de la PAC. Pour finaliser ce document, ils ont mis en place une instance formelle de concertation, réunissant l'Etat, tous les niveaux de collectivités de l'île et les chambres consulaires. Un travail de communication est mené afin de faire participer l'ensemble des citoyens réunionnais pour que chacun se sente concerné, à commencer par une signalétique indiquant clairement chaque fois qu'un projet est financé par l'Europe. La grande accessibilité de l'AGILE permet aussi le soutien des citoyens.

La Réunion préside en 2013 les Régions Ultrapériphériques : cette occasion sera saisie pour faire de cette année, une année européenne dans l'île.

**Michel DELEBARRE** confirme que cet exemple peut être source d'inspiration, il montre que lorsque les acteurs locaux prennent en main les politiques européennes, cela fonctionne. Cela permet notamment de mieux impliquer la population. Une telle structure peut également être un élément pour améliorer la fluidité dans la gestion des dossiers et leur mise en œuvre.

Pour son intervention, il se concentre sur les aspects urbains de la future programmation. Jusqu'ici, les préoccupations urbaines n'étaient en effet pas vraiment dans les priorités de l'UE. Il y a certes eu Urbact<sup>7</sup>, qui demeurait un peu marginal ; et puis durant la dernière période de programmation, les choses ont changé et la dimension urbaine est devenue plus prégnante, avec le soutien de quelques actions que l'on pourrait regrouper sous l'étiquette « politique de la ville ». Pour 2014-2020, cette fois l'affirmation urbaine existe d'entrée de jeu, montrant que les fonds européens peuvent permettre de contribuer à solutionner certains problèmes. Il craint cependant qu'il y ait une distorsion entre l'approche communautaire et l'approche nationale française.

---

<sup>7</sup> <http://urbact.eu/>



Au niveau européen, toutes les politiques devront contribuer aux objectifs de la stratégie UE 2020 ; pour l'urbain, c'est une chance, car dans beaucoup de domaines les objectifs se rejoignent. De plus, la gestion interfonds peut permettre de gérer les problèmes urbains qui sont souvent transversaux.



Dans le contexte français, il pourrait y avoir une focalisation sur les problèmes de la ville vécus comme les problèmes des quartiers les plus en difficulté. Or, souvent, même pour résoudre les problèmes des quartiers les plus en difficulté, il faut envisager l'organisation de la ville dans son ensemble, travailler sur toute l'agglomération. Certaines déclarations laissent penser que les fonds européens pourraient venir en soutien là où les financements peuvent manquer pour réaliser certains objectifs dans les quartiers en difficultés. Michel DELEBARRE souhaite que l'approche européenne reste une approche globale, permettant d'appréhender les agglomérations dans leur ensemble. Dans les prochaines semaines, il faudrait rester attentif à ce que cette approche soit respectée, d'autant que les institutions européennes seront certainement favorables à une vision transversale visant à désenclaver les quartiers classés politique de la ville. Pour cela, les collectivités doivent s'impliquer beaucoup plus dans les enjeux européens, qui sont souvent source d'innovation.

**Gérard PELTRE** confirme qu'il faut prendre la ville dans sa globalité. L'Union européenne fait d'ailleurs clairement la proposition de réaliser les objectifs d'UE 2020 par le développement territorial. Il faut en finir avec la course aux financements, visant à obtenir des fonds pour des actions et non plus pour des projets de développement intégrés.

Dans les politiques françaises, à travers les chartes de développement local et les contrats de pays, il y avait déjà la volonté d'organiser les relations et le développement autour de programmes pluriannuels. C'est cela que l'UE propose, à travers le cadre stratégique commune et les contrats de partenariat.

Le Parlement européen propose une expérimentation Rurban : un premier séminaire s'est tenu à Metz les 15 et 16 novembre, en même temps que le Congrès de l'ACUF. Elle propose une interrelation, forte et équilibrée entre les territoires urbains et ruraux. Les pôles ruraux sont suffisamment solides pour lancer leurs projets territoriaux, mais ils vont puiser d'autres richesses, par exemple en matière de recherche universitaire, dans les pôles urbains. L'expérimentation rurban permet donc d'organiser les relations entre les uns et les autres pour aller beaucoup plus vite dans la création de valeur ajoutée.



Dans le mouvement européen de la ruralité, qu'il préside, il veille à ce que Purple, le réseau des régions rurbaines, soit inclus, afin d'en faire des zones d'interrelation qui organisent les relations entre le rural et l'urbain.

Ces territoires renaissent grâce aux stratégies intégrées : à travers par exemple le développement des énergies renouvelables, du numérique (dans le sud de l'Alsace), la rénovation du bâtiment (sud du pays basque)... Toutes ces initiatives sont des projets où les territoires ruraux vont à la rencontre des territoires urbains.

Urbains et ruraux ne sont pas opposés, et pourtant, le risque est de l'être pour des questions de financements, notamment parce qu'on oublie trop souvent que le rural ne se limite pas à l'activité agricole.

C'est là que les élus doivent se mobiliser, pour montrer qu'afin que les financements européens soient des financements efficaces, il faut s'inscrire dans des projets de développement territoriaux adossés à des démarches intégrées. C'est ce qui permettra de réduire les moyens en allant vers l'efficacité. En ces temps de pénurie des financements nationaux, les fonds européens seront cruciaux pour le développement des territoires. Il faudra donc aussi négocier que les contreparties nationales puissent être des contreparties privées.

**Christophe CHAILLOU, maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, directeur de l'AFCCRE**, insiste d'abord sur le contexte : les négociations s'engagent maintenant au niveau des Etats et des gouvernements, et il n'existe aucune garantie qu'à l'issue des discussions, la politique de cohésion bénéficie des moyens que les collectivités souhaiteraient lui voir alloués. Les associations de collectivités, dont l'AFCCRE, ont demandé à ce que soit maintenu un niveau suffisant de ressources pour que les territoires puissent en être bénéficiaires, mais cette demande rencontre des oppositions et il n'est pas certain qu'elle soit entendue.

A l'avenir, il faudra s'inclure davantage dans les stratégies de développement territorial permettant une utilisation optimale des crédits. Il faut donc particulièrement veiller à l'exemplarité des projets menés avec ces crédits : l'Europe n'est pas qu'un guichet permettant de combler ce qui manque dans un projet, ses crédits doivent réellement s'insérer dans une stratégie de développement territorial.



Il insiste sur 3 enjeux que l'AFCCRE essaie de porter auprès des élus :

1. la nécessité de focaliser sur ce qui relève de l'innovation, car c'est au cœur des priorités de la future programmation : mais cette innovation doit être prise au sens large, par exemple en couvrant le logement social. Elle doit concerner tous les territoires ;
2. Il faudra aussi veiller à la définition de stratégies des territoires, en lien avec le transfert de la gestion des fonds aux régions (l'exemple de l'Alsace est positif, et la France est le seul Etat à avoir maintenu une gestion centralisée des fonds européens), car celui-ci nécessite des efforts de structuration et de partenariat autour des logiques de développements partenariaux ;
3. La simplification : c'est un enjeu important, et souvent les choses ont été compliquées au niveau national, voire parfois local. C'est donc à tous les échelons qu'il faut faire des efforts pour simplifier les procédures.

Il faut enfin travailler sur l'ingénierie de projets. C'est le rôle de l'AFCCRE d'accompagner les territoires, y compris dans cette période de négociation, à travers des actions d'information, de formations, mais aussi à travers le dialogue avec les acteurs institutionnels (SGAE, institutions européennes), aux côtés des autres associations de collectivités telles que l'AMF.

Il termine en précisant que mandat de Louis LE PENSEC, Président de l'AFCCRE, prend fin mi-décembre.

**Anne-Laure de COINCY, Secrétaire Générale adjointe aux affaires européennes**, conclut les débats, en revenant quelques points essentiels :

- Sur le contexte global de la négociation du Cadre Financier Pluriannuel :
  1. L'arbitrage du Conseil ne doit pas se faire uniquement en faveur des régions des nouveaux états membres. La proposition chypriote propose de concentrer les coupes du budget de la cohésion d'abord sur les financements pour les régions les plus favorisées ;
  2. Sur la question des recettes, il faut réfléchir à la façon dont les états membres pourraient au mieux contribuer au budget. Cela renvoie notamment à la question délicate des rabais, qui doivent être limités dans la durée.

- Sur le contenu des règlements, la France considère qu'il y a des améliorations sur un certain nombre de points :
  1. En intégrant les TIC aux thématiques prioritaires sur lesquelles devront se concentrer 80% des fonds dans les régions les plus développées ;
  2. En travaillant pour une plus grande cohérence, entre les fonds, entre les territoires, ce qui rejoint les propositions de la Commission. Les conditionnalités ex-ante pourront garantir une meilleure utilisation des fonds ;
  3. Elle salue également la cohérence avec les objectifs de la stratégie Europe 2020 et les recommandations par exemple en termes de compétitivité.
  
- Sur la préparation des programmes eux-mêmes : L'AMF sera au cœur des institutions qui seront consultées au sein de l'instance nationale de préparation de l'accord de partenariat, que la DATAR va lancer en décembre. Ce document sera essentiel, non seulement pour le contenu des politiques mais aussi pour la gouvernance.
  1. Dans ce document pourront en effet figurer des précisions sur la façon dont les différents acteurs du territoire seront associés ; les collectivités pourront donc aussi décider de la meilleure façon de répartir les responsabilités.
  2. L'AMF pourra aussi se prononcer sur le fond des politiques. Le SGAE vient de recevoir un document d'orientation de la CE sur la mise en œuvre des politiques européennes, qui met la priorité sur la recherche et le développement pour les PME. Un second axe fort concerne le chômage, en particulier dans les zones urbaines sensibles ; un troisième axe se concentre sur l'utilisation durable des ressources (efficacité énergétique et préservation de la biodiversité). Un dernier axe touche aux Régions Ultrapériphériques, et particulièrement aux infrastructures de base dans ces régions.



Ce ne sont que des orientations de la Commission, et l'un des enjeux dans les semaines qui viennent sera de voir, grâce aux retours des territoires, si ces propositions correspondent à leurs besoins : c'est donc un moment crucial pour les élus locaux pour se mobiliser.

Le cabinet du premier ministre est en charge de trancher sur un certain nombre d'orientations, notamment sur les questions de transfert de gestion. A ce sujet, il est important de rappeler que le transfert de gestion correspond également à un transfert de responsabilités ; des contrôles sont effectués par les services d'audit de la DG Regio, et les services d'audits nationaux comme la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), mais il faut aussi pouvoir se conformer aux contrôles menés par la Commission, par exemple en matière de respect des règles de marchés publics et d'aides d'Etat. Quel que soit le niveau du gestionnaire, ce sera un enjeu important.

**Christophe ROUILLON** clôt les débats en rappelant que des progrès ont été faits dans la prise en compte des besoins des territoires. Les communes doivent continuer à être écoutées et donc se faire entendre : le FSE doit continuer à soutenir la lutte contre l'exclusion, en ville comme dans les territoires ruraux et l'Europe doit appuyer leurs politiques de développement territorial.

Les élus n'oublient pas non plus le volet croissance du pacte de stabilité, et espèrent qu'un soutien interviendra réellement et rapidement pour appuyer les projets des territoires au moyen de l'abondement promis des fonds de cohésion. La MEPLF a d'ailleurs écrit un courrier dans ce sens au Premier ministre.

L'AMF, comme les 100.000 collectivités représentées au Comité des Régions de l'Union européenne, souhaitent pouvoir aider l'Europe rebondir à travers les investissements, que la politique de cohésion doit continuer à soutenir.